

## Appel de candidatures 2021-2022

### Administrateurs / Administratrices

**Le Diplôme avant la Médaille (DAM)** favorise la persévérance et la réussite scolaires des élèves à risque de décrochage en utilisant le sport comme levier d'intervention. DAM croit que tous les jeunes ont la capacité et le droit d'accéder aux meilleures perspectives d'avenir.

L'organisme est à la recherche de **deux (2) ADMINISTRATEURS / ADMINISTRATRICES** pour combler les postes vacants au conseil d'administration dès la prochaine année financière.<sup>1</sup>

#### Implication bénévole

- 6 à 8 rencontres par année (en soirée, maximum 2 heures par rencontre).
- Il est également souhaitable de s'impliquer dans un comité de travail, selon les disponibilités.

#### Profil recherché

- Compréhension et adhésion à la mission de DAM.
- Intégrité, honnêteté, respect et sens de l'éthique.
- Ouverture d'esprit et attitude harmonieuse avec autrui.
- Désir de mettre à profit son expertise et son réseau pour DAM.

#### Expertises/expériences recherchées

- Dans le domaine de la **gestion financière** (1 poste).
- Dans le domaine du **développement philanthropique** (1 poste).
- Toute autre expertise pertinente pouvant répondre aux enjeux actuels de l'organisme.

#### Comment postuler

Les personnes intéressées doivent rédiger une **lettre de motivation** en y incluant une **description de leur parcours professionnel** et, si applicable, y faire valoir leur expérience préalable au sein d'un conseil d'administration.

Les candidatures doivent être transmises par courriel, à l'attention du comité gouvernance, à l'adresse suivante : [info@diplomeavantlamedaille.org](mailto:info@diplomeavantlamedaille.org) **avant le mercredi 1<sup>er</sup> septembre, 23h59**. Une rencontre par visioconférence aura lieu le 7 septembre en journée entre le comité gouvernance et chaque candidat(e) retenu(e). À la suite de celle-ci, les personnes sélectionnées par le comité prendront part aux élections qui se tiendront lors de l'assemblée générale annuelle du **mercredi 22 septembre**, en soirée.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Il est à noter que l'année financière de l'organisme débute le 1<sup>er</sup> juillet et se termine le 30 juin.

<sup>2</sup> En raison de la pandémie de Covid-19, il est probable que l'assemblée générale se déroule à distance, en visioconférence.